

Privilège—M. Knowles

### PETRO-CANADA

#### LE FINANCEMENT

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-il vrai que les recommandations du groupe d'étude sur Petro-Canada sont bloquées au cabinet, parce que le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances refusent d'assumer les frais du service de la dette, sans pouvoir compter sur l'actif et le flux de l'encaisse? Si c'est vrai, quelle différence y aura-t-il entre les dispositions du projet de loi et les recommandations du groupe d'étude?

**L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, le député a une imagination délirante. Comme le premier ministre l'a mentionné il y a quelques jours, je ne peux que répéter que le rapport du groupe d'étude ainsi que l'avenir de Petro-Canada sont présentement à l'étude. Quand cette étude sera terminée, le gouvernement annoncera sa décision à la Chambre en temps voulu.

\* \* \*

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### LES TAUX D'INTÉRÊT—LES FRAIS DE SERVICE DE LA DETTE

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Étant donné les taux d'intérêt actuels, le ministre pourrait-il nous dire à combien s'établiront les frais de service de cette dette et où il entend puiser les sommes nécessaires pour la rembourser?

**M. Crosbie:** Au *Feuilleton*.

**L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, vous en conviendrez sûrement, la question du député est purement hypothétique et il m'est très difficile d'y répondre sans avoir devant moi les données pertinentes.

\* \* \*

### QUESTIONS DE PRIVILÈGE

#### M. KNOWLES—LE NOUVEL ÉNONCÉ DE POSITION AU SUJET DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je vous ai donné préavis de mon intention de soulever la question de privilège, même s'il s'agit plutôt d'une question de Règlement.

En posant une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) au sujet de l'avortement, le député de Beaches (M. Richardson) a fait une digression, m'incitant du coup à invoquer le Règlement. Toutefois, j'ai préféré respecter la tradition de la Chambre et attendre à la fin de la période des questions.

[M. Atkey.]

Selon moi, cependant, il est tout à fait injuste de profiter de cette période pour faire allusion à un député au sujet d'une question n'ayant rien à voir avec la discussion du moment, sans donner à ce député la possibilité de répondre. C'est précisément ce qu'a fait le député de Beaches. Il m'a accusé de m'opposer à toute modification du Règlement au sujet des droits des députés.

Mes collègues de ce côté-ci m'ont rappelé un certain nombre de changements apportés au Règlement sur mon initiative, au fil des années. J'applaudis la perspective de la présentation d'un livre blanc sur la procédure et la possibilité d'étudier notre Règlement et de le mettre à jour.

Le député a dû comprendre, je le suppose—ce n'est pas de cette façon que je le conçois, mais je sais pertinemment que j'ai déjà fait des déclarations de ce genre à la presse—que même si je souhaite améliorer le règlement, surtout en ce qui concerne les députés, je m'oppose à des changements qui auraient pour seul objectif celui d'épargner au gouvernement d'avoir à prendre position sur des questions comme la peine capitale et l'avortement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Le gouvernement dirige la Chambre et peut se pencher sur ces questions à sa guise s'il le désire. Ce que je n'admets pas, c'est qu'il profite d'une chose aussi importante et sacrée que le Règlement de la Chambre pour échapper à ses responsabilités.

Quant à la déclaration qu'a faite le député, disant que je m'opposais à l'assouplissement des règlements à l'égard des mesures d'initiative parlementaire, c'est tout à fait faux et il faisait une véritable digression.

**Des voix:** Bravo!

**M. Robin Richardson (Beaches):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député ait expliqué sa position. Je me suis fié à ce que j'ai lu dans le *Toronto Star* il y a quelques semaines.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Richardson (Beaches):** D'après ce que j'ai lu, j'ai pensé qu'il s'opposait à cette réforme pourtant si nécessaire. Je suis très heureux d'entendre qu'il est entièrement d'accord pour que l'on fasse les réformes qui s'imposent à l'égard des mesures d'initiative parlementaire.

Je demande au député d'accepter mes excuses. Je suis désolé d'avoir mal compris sa position, et je suis heureux qu'il l'ait expliquée.

#### M<sup>me</sup> APPOLLONI—LA VIVISECTION DE FŒTUS HUMAINS

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston):** Monsieur l'Orateur, ma question de privilège fait suite à la réponse que le ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacDonald) m'a donnée hier à la Chambre et qui est également imprimée à la page 1550 du *hansard*.